

# LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

NOUVEAU !

## CHARL'ISOL VOTRE PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Ce dispositif est initié par la Ville de Charleroi et son CPAS. Il est mis en œuvre par la Maison de l'Énergie. Son objectif : booster la rénovation du bâti, faire baisser les consommations énergétiques ainsi que les émissions de CO2 et donc soulager votre budget tout en valorisant votre patrimoine. Sa cible : des quartiers ont été définis. Une permanence de Charl'isol y sera mise à votre disposition.

### 1<sup>er</sup> quartier cible : zone Nord :

ROUX : Bassée – Le Maugy

JUMET : Gohissart – La Quairelle – La Coupe – Jumet  
Station – La Brulotte – Saint Junieu – Carrefour Puissant.

### 2<sup>ème</sup> quartier cible : zone Est :

MONTIGNIES-SUR-SAMBRE : Les Trieux – La Corderie –  
Centre – Le Roctiau.

(L'action sera progressivement étendue à tout le territoire communal).

Si les démarches vous semblent complexes et que vous avez peur de ne pas vous diriger vers les bons investissements, la plateforme propose des conseils individualisés, un accompagnement administratif, technique et financier. Des « facilitateurs énergie » seront présents dans les quartiers. Elle propose aussi un quick-scan du bâtiment, des analyses de devis, des conseils dans la relation avec les entrepreneurs et auditeurs logement PAE2, un avis financier sur la faisabilité du projet, un éclairage sur les prêts à taux 0 et primes habitations régionales avec possibilité d'accompagnement. Charl'isol est implantée à JUMET depuis novembre 2021 sur le site du Relais de Quartier et propose des rendez-vous personnalisés.

SAC « Service d'activités citoyennes » de Jumet  
Allée Verte, 86  
6040 JUMET

Elle prévoit de s'implanter à Montignies-sur-Sambre courant avril 2022.

T 071/27 86 23  
www.charlisol.be

## VOUS VOULEZ RÉDUIRE VOS FACTURES D'ÉNERGIE ?

La maison de l'Énergie est un service gratuit pour les citoyens, avec une attention particulière pour les ménages à faibles revenus.

- Une équipe de spécialistes, travailleurs sociaux, techniciens (tuteurs énergie)

- Des aides financières et administratives en matière d'énergie, mais aussi des conseils, de l'information et de la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

### - Les tuteurs énergie :

<https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/maison-de-l-energie/la-cellule-des-tuteurs-energie-du-cpas-de-charleroi>

Tél. : 071/20.71.60

### - Le Fonds Mazout :

<https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/maison-de-l-energie/fond-mazout>

Tél. : 071/50.40.30

### - Le guichet social des prêts à taux 0 % « Eco.énergie » :

<https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/maison-de-l-energie/prets-taux-0>

Tél. : 071/27.86.24

### - La plateforme de rénovation énergétique « Charl'isol » :

<https://www.charlisol.be>

Tél. : 071/27.86.23



CPAS  
CHARLEROI  
SERVICE  
SOCIAL



CPAS  
CHARLEROI  
SERVICE  
SOCIAL

MAISON DE L'ÉNERGIE

Boulevard Joseph II, 64  
6000 Charleroi

T 071/20 71 60

[ecoenergie@cpascharleroi.be](mailto:ecoenergie@cpascharleroi.be)

Editeur responsable: Olivier Jusiaux, Directeur général - Bd Joseph II, 13 - 6000 Charleroi



MAISON DE L'ÉNERGIE

PRÊTS TRAVAUX À TAUX 0%

PLATEFORME  
DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE





# PRÊTS À TAUX 0%

Nous sommes un intermédiaire de crédit agissant en tant que courtier de crédit à la consommation pour la SWCS <sup>(1)</sup> et le FLW <sup>(2)</sup>.

Inscription FSMA n°0212358536.  
N° d'entreprise 0212.358.536

Siège social :  
13, boulevard Joseph II – 6000 CHARLEROI

Pour vous aider à mettre en œuvre vos projets de rénovations, nous vous proposons un prêt travaux, à tempérament <sup>(3)</sup>, remboursable en 30 ans maximum, et d'un montant financé de 1.000€ à 60.000€.

Il s'agit d'aider les ménages wallons dans leurs projets et réalisations de travaux de rénovation et/ou économiseurs d'énergie (en vue, d'obtenir des logements salubres et moins énergivores).

(1) Société wallonne du crédit social - (2) Fonds du logement de Wallonie - (3) La SWCS et la FLW se réservent le droit de proposer un crédit hypothécaire par acte notarié en fonction du montant total emprunté et de l'analyse de la situation financière.

## CONDITIONS :

- Être propriétaire occupant, propriétaire bailleur <sup>(\*)</sup>, ou être locataire (1 unique investissement possible pour ce dernier cas : poêle à pellet).
- Etre âgé d'au moins 18 ans et avoir remboursé le prêt sollicité avant votre 86<sup>ème</sup> anniversaire
- Etre propriétaire d'une habitation en Wallonie construite il y a plus de 15 ans
- Avoir bénéficié, au cours de l'avant dernière année de revenus imposables globalement (RIG) inférieurs ou égaux à 97.700€.
- Disposer d'une capacité financière suffisante pour faire face à l'ensemble des charges de remboursement
- Le logement doit respecter les critères minimaux de sécurité, d'étanchéité et de salubrité
- Travaux strictement réalisés par des entreprises enregistrées à la B. C. E.

(\*) sous conditions particulières - voir à l'adresse suivante : <https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/maison-de-l-energie/prets-taux-0>

## 2 EXEMPLES REPRÉSENTATIFS DE PRÊTS À TAUX 0% (MONTANTS À TITRE INDICATIFS)

### Exemple d'un pack Prêt à taux 0% + primes habitations pour toiture et/ou électricité (sans audit logement PAE2, mais avec expertise technique exercée par le prêteur)

Ménage avec 2 enfants (RIG : 36.000€) qui souhaite rénover sa toiture (remplacement de couverture, dispositif d'évacuation des eaux pluviales, plus l'isolation thermique du toit).

Coût opérationnel des travaux : 16.280€.  
Montant des primes habitations : 6.880€ <sup>(4)</sup>.

|                                                                                                        |                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Coût des travaux et montant du crédit                                                                  | 16.280€         |
| Durée initiale du crédit                                                                               | 84 mois (7 ans) |
| Taux d'intérêt débiteur annuel                                                                         | 0%              |
| Montant d'un terme du crédit                                                                           | 193,81€/mois    |
| Montant des primes habitations RW (*)                                                                  | 6.880€ (*)      |
| Durée du crédit après validations des primes sur base des travaux finalisés et des factures terminales | 48 mois (4ans)  |
| Coût total du crédit (montant des intérêts débiteurs + frais)                                          | 0€              |
| Montant total dû (tel que défini par le Code de Droit Économique)                                      | 16.280€         |
| Taux annuel effectif global (TAEG)                                                                     | 0%              |

### Exemple de pack Prêt à taux 0% + primes habitations (avec audit logement PAE2 agréé RW)

Ménage sans enfant (RIG : 36.500€) qui souhaite rénover le logement selon l'audit PAE2 (post-isolation de toiture, isolation thermique des murs extérieurs, isolation thermique des sols, remplacement des menuiseries extérieures).

Coût opérationnel des travaux : 35.500€.  
Montant des primes habitations : 6.907,50€ <sup>(4)</sup>.

|                                                                                                        |                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coût des travaux et montant du crédit                                                                  | 35.500€                   |
| Durée initiale du crédit                                                                               | 180 mois (15 ans)         |
| Taux d'intérêt débiteur annuel                                                                         | 0%                        |
| Montant d'un terme du crédit                                                                           | 197,22€/mois              |
| Montant des primes habitations RW (*)                                                                  | 6.907,50€ (*)             |
| Durée du crédit après validations des primes sur base des travaux finalisés et des factures terminales | 145 mois (12 ans, 1 mois) |
| Coût total du crédit (montant des intérêts débiteurs + frais)                                          | 0€                        |
| Montant total dû (tel que défini par le Code de Droit Économique)                                      | 35.500€                   |
| Taux annuel effectif global (TAEG)                                                                     | 0%                        |

Il existe aussi un strict Prêt à taux 0% (sans audit logement). Il est particulièrement dédié aux travaux ne bénéficiant pas de prime habitation ou si le client renonce délibérément aux primes. Un exemple est consultable sur notre site internet <https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/maison-de-l-energie/prets-taux-0>

\* : Après validation des primes, le montant de celles-ci est affecté au remboursement anticipé partiel du crédit. En conséquence, la durée de votre crédit est réduite, votre mensualité reste identique.

(4) Le montant des primes est calculé en fonction de la composition et du revenu du ménage : voir conditions des primes de la R. W. n° vert 1718 ou sur [energie.wallonie.be](https://www.energie.wallonie.be).

ATTENTION,  
EMPRUNTER DE L'ARGENT  
COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

## LISTE DES TRAVAUX ÉLIGIBLES

- Audit logement
- Toiture (remplacement / stabilisation / isolation / dispositifs d'évacuation d'eaux pluviales)
- Murs (remplacement / stabilisation / assèchement / isolation)
- Sols (remplacement / stabilisation / isolation)
- Electricité (renouvellement / mise en conformité)
- Gaz (renouvellement / mise en conformité)
- Menuiseries extérieures (remplacement)
- Chaudière à condensation, chaudière biomasse, poêle biomasse, eau chaude sanitaire
- Panneaux photovoltaïques
- Pompes à chaleur
- Chauffe-eau solaire thermique
- VMC type C et type D+
- Travaux visant à remédier à une ou plusieurs causes d'insalubrité
- Travaux visant à sécuriser le bâtiment contre les inondations
- Travaux d'adaptation du logement au handicap

Liste complète des travaux :  
<https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/>

## COMMENT INTRODUIRE SA DEMANDE ?

- Consulter les informations sur le crédit (conditions d'accès, types de travaux éligibles, conseils)  
➤ <https://www.cpascharleroi.be/fr/aide-sociale/maison-de-l-energie/prets-taux-0>
- Remplir le formulaire en ligne :  
➤ [https://www.cpascharleroi.be/fr/contact/inscriptions\\_prets\\_reno\\_0pc](https://www.cpascharleroi.be/fr/contact/inscriptions_prets_reno_0pc)
- Contacter le service prêts à taux 0% :  
➤ [ecoenergie@cpascharleroi.be](mailto:ecoenergie@cpascharleroi.be) ou T 071/27 86 24

Pour bénéficier des primes habitations de la Wallonie, vous devez réaliser, préalablement à votre demande de crédit, un audit logement PAE2. Sauf rares dérogations (pour renseignements, nous consulter).

La liste des auditeurs logement agréés est disponible sur [energie.wallonie.be](https://www.energie.wallonie.be)

Les exemples cités reprennent des montants moyens. Les primes pourraient vous être plus défavorables ou favorables.